



Délibération n°2026-26

Date de la convocation : 5 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de conseillers votants : 13
 • dont « pour » : 13
 • dont « contre » : 0
 • « abstention » : 0

Objet : Approbation de l'état réalisé des recettes et des dépenses EHPAD 2025

Le 12 mars 2026 à 9h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon – EHPAD, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Jean-François LATASTE Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Jean-Michel DULUCQ

Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Valérie BRETHOUS, Dominique DUPUY, Serge LASSERRE, Roland TOUYA,

Etaient Absents : Lucie LOUBERE,

Pouvoirs : Christelle CAMOUGRAND à Jean-Marc LESCOUTE, Jacques HERNANDEZ à Robert BACHERE, Marie-Hélène SAGET à Gisèle MAMOSER,

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le bilan financier à fin 2025 fait état des éléments suivants :

Groupe	Nature officielle	DEPENSES Libellé du compte	2025			
			HEB REALISE	DEP REALISE	SOINS REALISE	Total ligne REALISE
1	11	GROUPE I	374 859,06 €	45 476,44 €	27 553,07 €	447 888,57 €
2	12	GROUPE II	1 358 592,93 €	698 958,89 €	1 379 194,97 €	3 434 746,79 €
3	16	GROUPE III	294 821,10 €	7 232,72 €	192 110,58 €	494 164,40 €
TOTAL GROUPE : I+II + III			2 026 273,09 €	751 668,05 €	1 598 858,62 €	4 376 799,76 €

Groupe	Nature officielle	RECETTES Libellé du compte	HEB	DEP	SOI	Total ligne
			REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
1	17	GROUPE I	1 786 980,21 €	412 896,03 €	1 922 459,57 €	4 122 335,81 €
2	18	GROUPE II	48 077,13 €	4 194,49 €	19 264,09 €	71 535,71 €
3		GROUPE III	109 501,28 €	- €	- €	109 501,28 €
TOTAL GROUPE : I+II + III			1 944 558,62 €	417 090,52 €	1 941 723,66 €	4 303 372,80 €
RESULTAT COMPTABLE			- 81 714,47 €	- 334 577,53 €	342 865,04 €	- 73 426,96 €

Globalement les réalisations de l'EHPAD en 2025 aboutissent à un déficit de 73 426.96€ et se décompose comme suit :

- Section hébergement : - 81 714.47€
- Section dépendance et soins : + 8 287.51€



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'état réalisé des recettes et des dépenses 2025 de l'EHPAD La Chaumière Fleurie – POUILLON constitué de l'annexe 8 – 9a9d – 9e9f – 9h9j
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean-Marc LESCOUTE

